Secteurs visés par des mesures préventives lors de travaux en forêt à compter du 18 juin 2020, 08h Terre-Neuveet-Labrador Baie James 53° 52° Broadback Rivière Bonnard NT Girardville Havre-Saint-Pierre Chibougamau Port-Menie Chute-des-Passes Lebel-sur-Quevillon Baie-Comeau Golfe du Saint-Laurent Terre-Neuveet-Labrador Roberval Bonaventure Îles de la de-Guigues Lac Joncas Duchesnay A O Île-du-Prince-Édouard Océan Maniwaki Nouveau-Brunswick Mont-Tremblant Ontario Nouvelle-Écosse Saint-Élie-d'Orford 45° 78° 76° 74° 72° 70° 68° 66° 64° 62° 60° 58° Limites Métadonnées Mesures Projection cartographique: Secteur touché 24 h/24 h Zone de protection intensive Conique de Lambert avec deux Zone nordique Secteur touché 08 h à 20 h parallèles d'échelle conservée (46° et 60°) Société de protection des forêts contre le feu 200 km

Bases d'opération de la SOPFEU

- Siège social
- Base principale
- Base secondaire
- Base d'appoint

Frontières

Frontière internationale Frontière interprovinciale

Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador

(Cette frontière n'est pas définitive)

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs Direction de la protection des forêts

Forêts, Faune et Parcs

